

Le service « Systèmes » d'information » de la Métropole auquel adhère la Commune propose la mise à disposition d'un Chargé de Missions pour aider les communes à mettre en œuvre ce Règlement complexe, via un avenant.

Après quelques explications supplémentaires, l'adhésion au pack « Informatique et Libertés » est soumise au Conseil Municipal

Vote : Unanimité

FINANCES

Mise à jour des tarifs des services municipaux

Mme Siméon rappelle que les tarifs avaient été travaillés il y a trois ans pour en favoriser l'harmonisation. Les tarifs proposés aujourd'hui sont donc l'application de ces projections.

Quelques tarifs non concernés par cette convergence sont majorés de 2% ou de +0.10 centimes pour tenir compte de l'augmentation des charges.

Mme Siméon présente toutes les fiches tarifaires

ALSH

Vote : Unanimité

LU DOTHEQUE

Vote : Unanimité

AIDE AUX DEVOIRS

Vote : Unanimité

RESTAURANT MUNICIPAL

Vote : Unanimité

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Vote : Unanimité

ATELIERS CULTURE

Vote : Unanimité

ESPACE PUBLIC NUMERIQUE

Vote : Unanimité

PLACES ET MARCHES - AUTRES DROITS DE PLACE

Vote : Unanimité

Convention SIEG Eclairage terrain sport

M. Fagont explique que l'éclairage des deux terrains (honneur et entraînement) du complexe sportif Pierre Ducourtial nécessite d'être rénové.

Le Syndicat Intercommunal Électricité et Gaz propose une solution pour répondre à ce besoin.

La commune d'AULNAT aura à sa charge un investissement de 54 000 €HT (étude et travaux)

Ces travaux pourront être programmés pendant l'hiver 2018/2019

Mme Siméon précise la traduction comptable de cette opération.

Vote : Unanimité

Demande de subvention pour l'éclairage des terrains

M. Fagont poursuit en indiquant que ces travaux d'éclairage peuvent être subventionnés, sans que le taux du financement soit aujourd'hui connu.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire cette demande de subvention auprès du district du ressort territorial du club de football d'Aulnat.

Vote : Unanimité

URBANISME

Acquisition amiable de terrains

Mme Alapetite rappelle que le Conseil Municipal de la commune d'AULNAT a acté le projet de création d'une zone d'aménagement différée sur le site dit du « Pré Filliat », ZAD validée par l'Etat.

Afin de poursuivre l'acquisition des parcelles restantes sur la zone le Conseil Municipal doit autoriser l'Etablissement public foncier-Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées AC 102, AC 223, AC 39, AC 40, AC 41.

Ces acquisitions seront réalisées à l'amiable sur la base du prix fixé par les Domaines.

Avant le vote, Mme Siméon précise que lcs éléments devront être intégrés à la prospective financière en cours.

Il est proposé de :

- Mandater L'EPF SMAF pour l'achat amiable des parcelles restant à acquérir comprises dans la « ZAD du Pré Filat »
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la première Adjointe à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Vote : Unanimité

PERSONNEL (HUIS CLOS)

Détermination du nombre de représentants du Personnel au Comité Technique

M. Floquet explique que le 6 décembre 2018 il y aura élections des représentants du personnel au Comité Technique (CT), avec l'obligation nouvelle de la proportionnalité des représentants hommes/ femmes par rapport à la répartition dans le personnel (60% de femmes, 40% d'hommes).

Le texte autorise de 3 à 5 titulaires (et autant de suppléants) pour la strate d'Aulnat.

Le CT propose à l'unanimité de maintenir 3 titulaires et 3 suppléants pour le collège des agents, (4 femmes- 2 hommes ou 5 femmes-1 homme).

Vote : Unanimité

Adhésion à la négociation collective d'assurance statutaire de Personnel menée par le Centre De Gestion (CDG)

M. Floquet poursuit en indiquant que le contrat de groupe auquel la Mairie et le CCAS ont adhéré en 2013 prend fin en décembre 2018.

Il est donc proposé que la Mairie d'Aulnat et le CCAS adhère à la négociation du contrat de groupe ouvert menée au nom des collectivités par le CDG.

La détermination de la franchise pour Maladie Ordinaire sera fixée au vu des différents taux négociés.

Vote : Unanimité

Protection fonctionnelle de l'Adjoint d'un Agent Municipal

M. Floquet indique qu'un agent a demandé la protection fonctionnelle de la Mairie suite à un incident dans le service.

Il rappelle le cadrage législatif de l'accord de cette protection.

Au vu du contexte de l'incident, les Elus débattent de la signification de cette protection

Après échange, M. Le Maire propose l'accord de la protection fonctionnelle au vote

Vote :

- Pour : 10
- contre 5
- abstention 3
- Non-participation au vote : 1

La dernière question portée à l'Ordre du Jour est retirée par M. Le Maire, avec l'accord unanime des Conseillers municipaux, par manque d'informations suffisantes pour la traiter

L'Ordre du Jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21h30